Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 1er septembre 2026 à 19 h à la salle du conseil au 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 concernant une marge avant pour la propriété située au lot 3 517 228, rue du Parc.

QUE la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre aux demandeurs une marge avant de 10.75 mètres pour le bâtiment principal, alors que la marge avant minimale est de 15 mètres dans la zone SAD-6.

QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 17e jour du mois d'août deux mille vingt-six.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général